

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 28 juin 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 23

de votants 29

L'an deux mil dix, le lundi vingt huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, REVOL, DIONNET, LANUEL, DIART, LEMINEUR FABBRI, WOLFARTH, PANIS, MAISTRE

Etaient excusés : Mmes MEON, AGOSTINI, KRIER
MM. INGRET, CLERC, LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à

:
Mme KRIER à Mme MAISTRE
M. INGRET à Mme LANUEL
M. CLERC à M. BOICHE
Mme MEON à Mme REVOL
Mme AGOSTINI à M. COCHE
M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Monsieur Jean-Marie BOICHE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses d'un exercice. C'est le compte des résultats financiers de l'exercice, résultats de la gestion du Maire. Le présent compte administratif retrace l'exécution budgétaire du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2009.

Ce document doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable de la commune.

Le compte administratif 2009 du Budget principal de la Commune de Seichamps qui vient d'être présenté se résume par section dans le tableau suivant :

OBJET

Compte administratif 2009

N° 31/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 juin 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 juin 2010 et affichage en Mairie le 30 juin 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

	<i>Commune</i>
<u>Fonctionnement</u>	
Recettes réalisées et rattachées	3 660 939,45 €
Dépenses réalisées et rattachées	<u>- 3 184 295,83 €</u>
Résultat de l'exercice	476 643,62 €
Résultat 2008 reporté	1 025 832,72 €
Résultat de Fonctionnement	
(-) Perte	
(+) Excédent	1 502 476,34 €
<u>Investissement</u>	
Recettes réalisées	823 749,66 €
Dépenses réalisées	<u>- 741 765,62 €</u>
Solde d'exécution de la section investissement	81 984,04 €
Déficit d'investissement 2008 reporté	- 245 377,36 €
<i>D 001 – Besoin de financement</i>	- 163 393,32 €
Reste à réaliser Recettes	69 576,00 €
Reste à réaliser Dépenses	<u>- 223 743,28 €</u>
Résultat des restes à réaliser	- 154 167,28 €
Résultat d'investissement	
(-) besoin de financement	
(+) excédent de financement	- 317 560,60 €

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission Finances, Suivi du Budget réunie le 15 juin 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2009 du Budget principal de la Commune.

POUR : 21

CONTRE : 7 (Mmes PANIS, MAISTRE, KRIER, MM. GRANJON, GUILLAUME, LECOMTE, KEINERKNECHT)

M. CHANUT ne participe pas au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT